

CONTRAT DE LOCATION 2020

CAMPING L'OSO

CHALET : CLUB 5 /MOREIA

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Basse saison : En , Juin et Septembre, les locations se font à la journée (3 nuits minimum). Les dates d'arrivée et de départ sont au gré du client. Les arrivées doivent se faire pendant les horaires de réception, 8h00-12h00 et 16h00-19h00.

Haute Saison : En juillet et Aout, les locations sont à la semaine.

Les arrivées après 16h00 et départ avant 10h00.

Les chalets sont équipés en couverture et vaisselle, mais pas de draps.

Pour toute personne supplémentaire, et ce à caractère exceptionnel, un supplément sera à régler.

Les visiteurs doivent être signalés à l'arrivée et régler le tarif en vigueur.

RESERVATION

La réservation devient effective lorsque le versement de votre acompte de 30% du montant de la location a été effectué et accepté, accompagné du présent contrat dûment lu et signé. (ce qui vaut pour acceptation des clauses et dispositions des condition générales de location)

Le solde du séjour est à régler à votre arrivée au camping

Les chèques vacances et chèques français sont acceptés

La location doit être laisser propre et en bon état (vaisselle essuyée et rangée)

Un forfait de 35 € pour le ménage vous est également proposé.

ANNULATION

Toute annulation devra se faire par courrier.

L'acompte sera remboursé, déduction faite des frais de dossier, si le courrier nous est parvenu avant le 31 Mai, le cachet de la poste faisant foi.

Pour tout séjour retardé ou écourté aucune réduction ne sera consentie et il ne sera procédé à aucun remboursement.

Le camping de L'OSO se réserve le droit d'annuler la réservation pour tout retard supérieur à 24 H, non signalé par lettre par le client.

La direction dégage toutes responsabilités en cas de vol ou pertes d'objets personnels.

Date d'arrivée..... .date de départ... ..

Chalet acompte

Date

Nom Prénom

Signature